

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres : Madame Monique Erard Les Verts,
 Monsieur Christophe Ummel PLR, rapporteur
 Monsieur Patrick Jobin PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DSEPE et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le Service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le Service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN)

Bref rappel des événements liés à la COVID-19 : l'administration communale a suivi le développement de la pandémie qui a conduit, fin février, à la réduction de la taille des manifestations, puis à la réduction du nombre de personnes pouvant se rassembler spontanément et, dès le 13 mars, à la mise à l'arrêt de bon nombre d'activités. Pour les autorités, il a fallu rapidement mettre en place l'organe de conduite régional (OCRg), qui n'avait encore jamais été activé avant ce jour, depuis que la régionalisation des secours l'a instauré en 2015, en lieu et place des organes de conduite communaux. Le Conseil communal a nommé le chef du Service de la santé et de la promotion de la santé, Souhaïl Latrèche, comme chef de l'état-major de l'OCRg, en raison de ses compétences en matière de santé publique et pour la coordination des travaux des services concernés. Le rassemblement autour d'une même table de divers services (SIS, SP, chancellerie, RH, bâtiments et logements, école, jeunesse) a permis des discussions constructives et une mise en application efficace et pragmatique des décisions qui se sont enchaînées à un rythme effréné entre mars et juin.

L'OCRg a travaillé en étroite collaboration avec les autorités de la Ville du Locle, dont le conseiller communal en charge des secours et le chancelier qui ont régulièrement participé aux travaux et séances. Celles des autres petites communes ont été orientées au début de la crise et leurs administrateurs sont restés en contact avec l'OCRg et lui transmettaient notamment un état de situation de leur commune respective ainsi que de leurs besoins, très régulièrement. Au plus fort de la crise, le rythme des rencontres était bihebdomadaire. Le conseiller communal en charge de la sécurité de La Chaux-de-Fonds a représenté l'OCRg des Montagnes auprès de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) et a transmis ensuite les informations à l'OCRg, ce qui a permis, durant tout le printemps, le suivi, entre autres, des questions de télétravail, du port du masque, de la reprise de l'activité, de la réouverture des marchés, etc.

Avec l'amélioration de la situation, l'OCRg a été mis en veille avec des rencontres bimensuelles au début de l'été, mais il a dû être réactivé dernièrement.

205 – Forêts

Le budget est proche de celui de 2020. Des discussions ont été tenues concernant l'impact de la fusion entre Le Locle et Les Brenets, desquelles il a découlé un accord sur la révision de la clé de répartition qui devrait être légèrement plus favorable à La Chaux-de-Fonds. La collaboration reste excellente.

700 – Administration des infrastructures

Rien de particulier à signaler.

COVID-19 : les mêmes mesures que celles prises dans l'administration générale ont été appliquées.

708 – Service des espaces publics

Rien de particulier à signaler sur les charges de personnel.

COVID-19 : la gestion du plus grand service de la Ville a relevé du défi logistique. Fort heureusement, depuis la mi-mars, il n'y a plus eu de sorties neige. Un plan de renoncement a été établi pour définir les missions qui devaient impérativement être maintenues et celles qui pouvaient être laissées en attente. Des aménagements ont été faits pour maintenir au maximum la distance de sécurité entre les employés restant sur site, en plus des mesures prises pour réduire leur présence en organisant des rotations.

Durant cette période, par solidarité, des collaborateurs se sont proposés pour travailler dans d'autres secteurs que le leur. Pour l'été, l'équipe de nettoyage a été renforcée pour maintenir une ville propre.

L'approche de l'hiver induit quelques défis particuliers, notamment du point de vue de la présence des chauffeurs en charge du déneigement vis-à-vis des risques de mise en quarantaine. L'OCRg coordonne la problématique avec les instances cantonales compétentes.

710 – Voirie - frais d'entretien

Les chiffres sont stables. La N20 (Louis-Joseph-Chevrolet – Crêtets – Liberté) est maintenant du ressort de la Confédération qui nous sous-traite l'entretien et paie également l'évacuation des eaux claires de surface. Ce mandat n'induit pas de travail supplémentaire pour le service, mais ces prestations sont désormais rétribuées. En revanche, avec la nouvelle loi cantonale sur les routes et voies publiques (LRVP), l'entretien des trottoirs le long des routes cantonales est à la charge de la Ville.

Le contrat d'entretien des routes à l'abonnement a été renégocié avec le Canton. Un forfait d'environ CHF 205'000.- HT a été obtenu contre CHF 130'000.- précédemment.

Au chapitre 710, de nombreux investissements sont prévus pour un total de CHF 1'582'300.-. Il s'agit, entre autres, de travaux d'entretien routier, de remplacement de véhicules, d'aménagement de places de jeux, etc. Les travaux d'entretien des routes extra-urbaines sont maintenant sous la responsabilité du Service technique.

711 – Enlèvement de la neige

Le budget est établi, pour sa grande majorité, en prenant une moyenne des comptes sur les cinq dernières années, les conditions météorologiques étant très changeantes d'année en année.

Les mêmes négociations que pour le chapitre 710 ont été menées avec la Confédération et l'État, au niveau du service hivernal.

Il est prévu dans la politique de stationnement que les divers parkings d'échange soient déneigés pour 7h00. Le service ne pouvant pas assurer totalement ces prestations, le travail sera partiellement externalisé.

Une réflexion est actuellement menée sur la taxe pour la décharge à neige afin d'évaluer sa pertinence. Si sa suppression était envisagée, un rapport serait soumis au Conseil général.

715 – Service des ateliers

La suppression du système de géolocalisation sur 34 véhicules, dès mi-novembre, a été décidée. L'installation utilisait la technologie 2G que Swisscom abandonne en fin d'année. Le dispositif a permis d'éclaircir quelques réclamations mais le rapport coût d'exploitation/utilité, avec un nouveau système, ne serait pas concluant. Une géolocalisation métier reste installée sur les camions de salage avec le système Boschung qui permet de connaître, entre autres, la localisation et la quantité de sel épandue, à quelles heures et à quels endroits.

725 – Déchets des personnes physiques

Le calcul est toujours fait selon la base légale qui définit que le 20 % doit être pris en charge par l'impôt. La nouvelle loi cantonale sur le traitement des déchets (LTD) n'a pas encore été soumise au Grand Conseil. Dès lors, un éventuel changement du taux ne pourra pas entrer en vigueur avant 2022. Une trentaine de conteneurs de surface seront prochainement posés dans les zones périphériques et industrielles; les demandes de permis de construire sont en cours.

Un audit du système de ramassage des déchets est en cours de finalisation. Il en ressort cependant déjà que le service offert à la population est d'une qualité supérieure à la moyenne suisse. Il existe vraisemblablement quelques potentiels d'économies qui devront être analysés dans le courant de l'année 2021. Une nouvelle campagne d'information pour le tri des déchets devrait être lancée courant 2021 afin de redynamiser le tri.

Les investissements prévus concernent la poursuite de l'équipement en conteneurs enterrés et le renouvellement des premiers, qui datent de 2008.

726 – Déchets des entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les grandes entreprises de plus de 250 EPT sont sorties du monopole des déchets urbains. Suite aux contacts pris, à deux exceptions près, les entreprises ont maintenu leur collaboration avec le service de la Ville. Le chapitre devant être autofinancé, un montant est prélevé sur la réserve ces dernières années et il faudra songer probablement à revoir, à la hausse, la taxe de base pour les entreprises qui y sont encore soumises.

Le coût des déchets recyclables augmente, car les ristournes diminuent, en particulier s'agissant du carton.

727 – Déchetterie intercommunale

Les chiffres sont stables par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019. Le budget a été élaboré avant l'acceptation de la fusion entre Le Locle et Les Brenets. Le nombre d'habitants augmentant de 1'000, les participations de chacun des partenaires seront finalement légèrement différentes. Un nouveau responsable de la déchetterie intercommunale est entré en fonction au début du mois d'octobre, il vient du domaine des déchets, il connaît donc parfaitement le sujet.

COVID-19 : malgré les premières dispositions prises, la déchetterie a dû être fermée en raison de l'absence de deux collaborateurs considérés à risque. Pour les déménagements du 31 mars, des solutions ont été trouvées au cas par cas. Vadec a joué le rôle de coordinateur pour permettre la réouverture simultanée de toutes les déchetteries.

730 – Service des espaces verts

Les chiffres sont stables par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019.

Le fleurissement de la ville a été apprécié par la population et des félicitations ont été adressées au service. Quelques nouveaux endroits seront encore aménagés pour égayer la ville.

Malgré la pandémie, durant laquelle l'effectif présent a été réduit de deux tiers pour ne pas faire courir de risques aux employés, les milliers de pensées cultivées durant l'hiver ont été plantées.

L'investissement prévoit l'achat de divers agrégats machines.

735 – Centre horticole

Le magasin fonctionne. Une campagne de promotion devrait encore être faite courant 2021.

740 – Cimetière et centre funéraire

La gestion de ce service passera à l'administration des infrastructures dès le 1^{er} janvier 2021, cela n'est pas visible dans le budget.

Le four sera changé et durant cette période les corps seront transférés à Neuchâtel, qui vient de renouveler ses installations.

Le massif IV, qui accueillera un "cimetière nature", sera opérationnel en 2021.

Les investissements prévus sont, entre autres, le remplacement du four, l'entretien des chemins, l'étude de la stabilisation du monument de la tombe collective et la réfection des vitraux de la salle des cérémonies.

COVID-19 : la situation a été compliquée. Lorsque les premières dépouilles de personnes décédées de cette maladie sont arrivées, les mesures à prendre pour l'incinération n'étaient pas connues. L'EMCC a demandé

l'établissement de chapelles ardentes afin de pouvoir accueillir des cercueils en cas de saturation des services. La chapelle du centre funéraire a été réquisitionnée à cet effet mais n'a heureusement pas été utilisée.

Le four ayant connu quelques pannes de courte durée durant le printemps, certaines dépouilles ont dû être transférées à Bienne.

860 – Sécurité publique

La situation s'est stabilisée au niveau de l'effectif, puisque tous les postes sont pourvus, y compris ceux d'assistants pour la politique de stationnement qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Le personnel uniformé se compose de huit assistants et de douze agents, soit 20 EPT sur un total de 31,5 EPT pour le service entier (sur 33 prévus au budget). La différence est constituée d'une addition de temps très partiels encore vacants dus à des postes à 80 ou 90 % par exemple.

Le budget 2021 correspond globalement au budget 2020.

Sous les imputations internes en rubrique 39 et 49 se trouvent des montants en lien avec la politique de stationnement.

Des différences apparaissent dans certains comptes entre le budget 2020 et le budget 2021 en raison de la nouvelle répartition de diverses tâches entre la sécurité publique et le Service technique dans le domaine de la signalisation.

La rubrique 31200100 est en relation avec l'achat d'un véhicule hybride qui consommera donc de l'électricité en lieu et place de carburant, d'où la diminution de charges dans les imputations internes.

Dans les imputations internes se trouvent des frais de personnel et des recettes d'amendes en lien avec la politique de stationnement. Il s'agit de forfaits, soit, CHF 200'000.- sur CHF 1,4 mio pour les amendes et CHF 350'000.- pour la participation aux frais de personnel, ce qui représente trois EPT, deux assistants et un collaborateur administratif. Le monitoring permettra d'affiner les chiffres.

Un seul investissement prévu, soit le remplacement d'un véhicule. Les propulsions alternatives commencent à être intéressantes, mais doivent convenir aux besoins du service et il faudra encore attendre de voir comment réagit le véhicule hybride actuel en hiver. L'expérience qui sera acquise permettra d'affiner le choix.

COVID-19 : l'annulation des manifestations a induit beaucoup de travail d'accompagnement. Les contacts avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ont été quotidiens et la collaboration excellente. La réouverture du marché, mais réparti sur divers emplacements, a également été chronophage. Une organisation totalement nouvelle, une gestion revue et des plans de protection ont dû être établis, ce qui a mobilisé beaucoup de ressources.

Le contrôle du stationnement a été suspendu, durant le semi-confinement, mais remplacé par le contrôle des mesures de distanciation, notamment. Le public a été sensibilisé et la démarche appréciée. Il a été rencontré peu de problèmes et aucune dénonciation n'a été faite.

Le personnel administratif a fait du télétravail autant que possible, un tournus des employés a été mis en place avec une seule personne présente.

Pour les collaborateurs uniformés, les locaux ont été aménagés pour permettre de garder les distances. Le service est resté actif mais avec d'autres missions à remplir.

870 – Défense incendie région

Le marché du travail se tend un peu chez les sapeurs-pompiers professionnels, avec une concurrence nouvelle entre services, à l'instar de la situation rencontrée ces dernières années pour les ambulanciers qui, elle, s'améliore. Les raisons principales en sont, d'une part, la volonté de Genève de doubler son effectif d'ici 2030 et, d'autre part, les nouveaux besoins dans les villes de taille moyenne (15-30'000 habitants), dans toute la Suisse romande, qui cherchent à engager des pompiers formés pour encadrer leur corps de sapeurs-pompiers permanents, étant donné que le volontariat diminue fortement.

En 2021, le SIS fêtera ses 20 ans. Si la COVID-19 le permet, diverses manifestations seront organisées, telles qu'une petite fête, l'édition d'une plaquette, des journées portes ouvertes, etc.

Le budget 2021 est proche de celui de 2020; les coûts sont stables. Il est cependant éloigné des comptes 2019 en raison de la recapitalisation de Prévoyance.ne qui avait été imputée cette année-là.

Les investissements prévus concernent la protection respiratoire avec l'acquisition d'une remorque et d'une machine à laver. Ceux qui concernent le bâtiment de la caserne, soit la réfection des façades et de l'étanchéité du sous-sol, seront gérés par le Service des bâtiments et du logement.

COVID-19 : la première vague a induit une diminution des interventions, en raison de la réduction de l'activité sociale et économique. Le service a bien résisté et a pu soutenir l'OCRg. Il est important que le personnel ne s'épuise pas. De ce point de vue, la deuxième vague démarre dans des conditions plus difficiles, puisque les écoles ne sont pas fermées et que les industries fonctionnent.

871 – Service ambulancier

Le marché du travail se détend. D'ici 2021, le service devrait atteindre le nombre d'ambulanciers ES requis pour remplir les conditions fixées pour le renouvellement de la reconnaissance du service par l'association faïtière des services de sauvetage IAS en 2022. Cette évolution favorable permettra également de diminuer le grand nombre d'heures supplémentaires actuel.

Mêmes remarques que pour le 870.

Les investissements prévus sont le remplacement de gilets de 2^{ème} chance et le complément du stock par des gilets pour femmes (actuellement au nombre de 2) et le remplacement de deux ambulances. Pour la première, il s'agit de celle commandée il y a deux ans. En raison de la COVID-19, la livraison est retardée à l'année prochaine et un investissement ne pouvant pas être reporté, le montant prévu au budget 2020 a dû être réinscrit au budget 2021. Pour la seconde, il s'agit du remplacement de celle de 2011

(1^{ère} ambulance Mercedes). Au vu des délais de livraison, la répartition de l'investissement est faite sur 2 ans.

876 – Service du feu

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 870 et est influencé par le nombre d'habitants.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871.

878 – Service routier / hydrocarbures

Les missions de secours sont effectuées sur l'ensemble du Canton sous la responsabilité de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et la supervision du commandant du SISMN, qui agit comme commandant des missions de secours. La contribution, définie en proportion de la population, baisse légèrement pour 2021.

880 - 890 - Protection civile – détachement catastrophe

Le montant de la contribution reste inchangé à CHF 14.- par habitant. COVID-19 : l'engagement a été important dès le début de la pandémie. Le Service cantonal de la sécurité civile et militaire connaissant depuis quelques mois des vacances de poste, les autorités cantonales ont demandé la délégation du commandant de l'Organisation de protection civile des Montagnes (OPCMN) pour appuyer le dispositif cantonal. L'OPCMN a, quant à elle, été gérée par les deux autres cadres professionnels, avec l'appui des cadres de milice, sous la supervision du commandant.

Les missions accomplies ont été, entre autres, l'appui dans des homes et d'autres structures. Une partie des astreints étant privés de travail durant le semi-confinement, leur convocation a été facilitée et a posé moins de problèmes aux employeurs. Les difficultés sont apparues dès la reprise de l'activité en mai. Les quatre organisations régionales du Canton ont bien collaboré.

Les autorités s'inquiètent de la modification de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), qui entrera en vigueur en 2021. En effet, elle réduit le nombre d'astreints mais prolonge la durée de leur service. Si une nouvelle vague de COVID-19 devait apparaître l'année prochaine, la stratégie d'engagement de la protection civile devrait être modifiée en conséquence.

902 – Services industriels

Les chiffres sont stables. L'attribution au fonds énergétique est légèrement inférieure à 2020. La redevance de la ristourne gaz se réduit un peu.

Le dividende Viteos indiqué est de 4 %, qui est le minimum prévu. L'exercice 2020 sera probablement impacté par la COVID-19, raison pour laquelle les communes actionnaires ont souhaité faire preuve de prudence dans leurs projections budgétaires.

La réévaluation indiquée de la participation à Viteos correspond au chiffre transmis par l'entreprise.

La redevance pour l'utilisation du domaine public pour les conduites fera l'objet d'un rapport au Conseil général courant 2021.

911 – Eaux - réseau

Les chiffres sont stables. La taxe évoquée ci-dessus pourrait impacter le montant de la facture d'eau.

Les divers investissements concernent, entre autres, l'adduction d'eau et la chaîne de traitement des eaux aux Moyats.

Le rapporteur de la sous-commission
Christophe Ummel